



Publication de deux demandes d'extension de concession au droit d'exploiter des jeux de casino en ligne

Art. 9 et 10 al. 2 de la loi sur les jeux d'argent (LJA; *SR 935.51*)

En vertu de l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale sur les jeux d'argent, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) ordonne la publication des demandes d'extension de concession au droit d'exploiter des jeux de casino en ligne dans la Feuille fédérale et dans la feuille officielle du canton d'implantation des maisons de jeu concernées. Les maisons de jeu suivantes ont déposé une demande auprès de la CFMJ:

Casino Bâle

1. Requérante: Airport Casino Basel AG
2. Lieu d'implantation: Flughafenstrasse 225, 4056 Bâle
3. Forme juridique de la requérante: société anonyme
4. Actionnariat au moment du dépôt de la demande:
90 % Compagnie Financière Régionale; 10 % Arbalete Holding AG
5. Capital-actions: 8 770 000 francs

Casino Montreux

1. Requérante: Casino de Montreux SA
2. Lieu d'implantation: Rue du Théâtre 9, 1820 Montreux
3. Forme juridique de la requérante: société anonyme
4. Actionnariat au moment du dépôt de la demande:
77,95 % Groupe Lucien Barrière SAS; 13,8 % Commune de Montreux;
8,25 % actionnaires minoritaires
5. Capital-actions: 7 800 000 francs

29 juin 2021

Commission fédérale des maisons de jeu

